

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION  
RÈGLEMENT 01-274-73**

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2026, le règlement suivant :

Règlement 01-274-73 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) », relativement aux dispositions sur les hauteurs, les usages et le taux d'implantation applicables au secteur délimité par les rues Legendre Est, Papineau, Émile-Journault et André-Grasset, et ce, afin d'assurer la concordance aux dispositions de densité du point 2.2 du document complémentaire du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM) (dossier 1258373002).

Ce règlement a reçu l'approbation du directeur – planification et mise en valeur du territoire du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 12 mai 2026.

Ce règlement est entré en vigueur le 12 mai 2026 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse [montreal.ca/reglements-municipaux/](https://montreal.ca/reglements-municipaux/).

**FAIT** à Montréal, le 14 mai 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert